

	<h2>COMMISSION SPORTIVE</h2>	CS021 Page : 1/2
	<h3>Règlement intérieur des stages des vacances scolaire</h3>	09/2023 Rev1.3

Ce règlement vient en complément au règlement intérieur de Guérande Basket qui reste en vigueur pour la durée du stage.

1. Inscription

L'inscription se fait en ligne sur le site internet de Guérande basket (www.guerandebasket.fr). Le demandeur reçoit par retour la validation de son inscription.

L'inscription sera validée sous réserve de l'autorisation parentale acceptée lors de l'inscription à l'aide du formulaire en ligne.

Toute personne inscrite, s'engage à lire et à respecter le présent règlement intérieur dans son intégralité ainsi que le règlement intérieur du club. Le fait d'avoir une inscription signée au club vaut engagement. Il faut entendre également sous le terme adhérent, les parents ou tuteurs des mineurs licenciés.

En s'inscrivant au stage, les parents attestent d'une assurance en responsabilité civile couvrant d'éventuels dommages causés à autrui.

Chaque participant au stage devra être licencié auprès de la FFBB.

2. Tarifs

Le prix des stages sont déterminés selon une grille de prix validée par le comité directeur.

Le prix est un forfait pour la totalité du stage. Aucune journée ne peut être remboursée pour cause d'absence, excepté pour permettre de participer à des stages de sélections ou d'arbitrages.

Toute demande de tarif préférentiel ou de modification de tarif, devra être validée par le Bureau.

Le règlement peut se faire par CB, chèque bancaire, chèques vacances et en espèce. L'ordre des chèques sont à établir à l'ordre de GUERANDE BASKET.

Le prix comprend :

- l'animation et son encadrement selon les règles de sécurité,
- le goûter du dernier jour
- les récompenses diverses.

3. Annulation

En cas d'annulation par les stagiaires, le stage sera remboursé à la famille, si cette annulation est effectuée au moins 3 jours avant le stage.

En cas d'annulation par l'organisation, le prix du stage sera intégralement remboursé à la famille quel que soit la date. En aucun cas cette annulation ne pourra être une cause d'indemnisation.

4. Les horaires

Les stagiaires devront respecter les horaires définis lors de l'inscription. Le non-respect peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion en cas de retard répété et non justifié.

Les enfants devront être déposés dans la salle et s'assurant que l'animateur a pris connaissance de sa présence.

	<h2>COMMISSION SPORTIVE</h2>	CS021 Page : 2/2
	<h3>Règlement intérieur des stages des vacances scolaire</h3>	09/2023 Rev1.3

5. Absence

Pour le bon déroulement du stage, toute absence devra être signalée aux animateurs. En cas d'absence non signalée en début de séance du matin et de l'après-midi, les animateurs avertiront le responsable légal par mail et seront déchargés de toutes responsabilités

6. Exclusion

Un manquement grave de discipline susceptible de nuire au bon déroulement du stage ou de mettre en danger les participants ainsi que des retards notables, répétés et non justifié, peut être un motif d'exclusion. Après avertissement au responsable légal, l'enfant pourra être exclu, sans aucun remboursement.

7. Les repas et goûter

Ils sont à la charge des stagiaires (Pique-nique) sauf le goûter du dernier jour qui sera offert par l'organisation. Les enfants ayant des régimes particuliers doivent le signaler lors de l'inscription.

8. Droit à l'image

Lors de l'inscription, une demande d'autorisation sera faite aux organisateurs du stage pour prendre des photographies représentant les enfants lors des activités du stage. Ils serviront à la communication de l'évènement à travers nos différents supports et ce, à titre gracieux.

9. Matériel personnel

Ce que le jeune doit apporter chaque jour :

1 Tee Shirt, 1 short, 1 paire de chaussures de sport et de basket de préférence (attention aux chaussures neuves pour éviter les ampoules), 1 sweat, une gourde.

Les enfants ne doivent pas posséder d'argent, de bijoux ou d'objet de valeur (baladeur, montre, appareil photos, ...).

Les téléphones seront INTERDITS pendant les séances d'entraînements. Les effets personnels et les téléphones sont sous la responsabilité des enfants et de leurs parents. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

10. Renseignements

Consulter le site : www.guerandebasket.fr

Vous pouvez nous joindre par mail : secretariat@guerandebasket.fr

Le secrétariat du bureau de Guérande basket : 02 40 62 95 49

Pour les autres contacts reportez-vous sur site internet